



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

FLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le 1^{er} janvier 2015 la Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole est devenue une Métropole. Plusieurs compétences initialement gérées par les communes ont été transférées à la Métropole, notamment la gestion du « Plan Local d'Urbanisme (PLU) ». Cela implique pour la Métropole d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

1. QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) ?

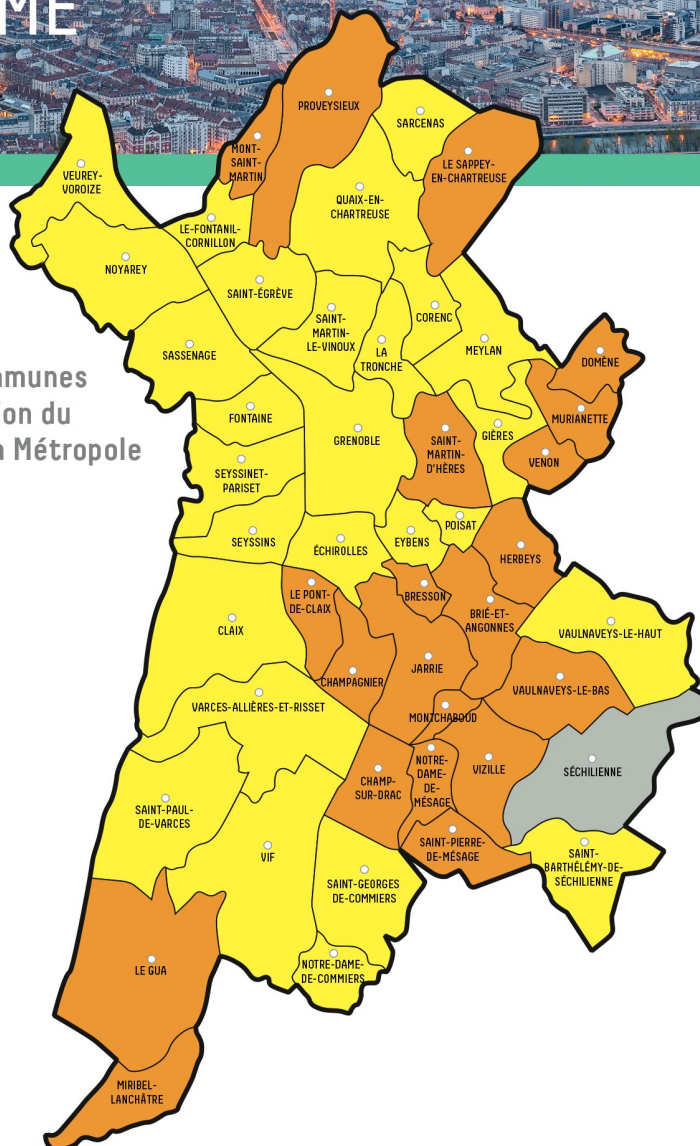
Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a pour objectif de définir le projet d'aménagement et de développement durable du territoire pour les années à venir et de le décliner par zones (zone urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et forestières...). Il fixe également :

- les règles précises de construction (à respecter dans les permis de construire : hauteur maximum, alignement des façades...)
- des intentions d'aménagement sur des secteurs à enjeux.

2. LE PLU INTERCOMMUNAL : UN DOCUMENT UNIQUE À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal viendra remplacer les 49 documents communaux en un document unique, afin de garantir une politique d'aménagement du territoire globale et cohérente

Les documents d'urbanismes communaux resteront en vigueur jusqu'à l'approbation du PLU Intercommunal.



LES DOCUMENTS D'URBANISME ACTUELS DES COMMUNES DE LA MÉTROPOLE

- 27 communes en Plan local d'urbanisme (PLU),
- 21 communes en Plan d'occupation des sols (POS),
- 1 commune régie par le règlement national d'Urbanisme (RNU).

D'ici 2019, certains POS seront révisés en PLU